




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-862**

Séance publique du

24 novembre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211124- lmc1201706-DE-1-1
Date de signature : 30/11/2021
Date de réception : lundi 29 novembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ROUTE DE LENFANT - CONVENTION DE MANDAT D'AMÉNAGEMENT VILLE/SPLA ' PAYS D'AIX TERRITOIRES ' RELATIVE A UNE MISSION DE NEGOCIATION FONCIERE.

Le 24 novembre 2021 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 18 novembre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Madame Kayané BIANCO, Madame Françoise COURANJOU à Madame Solène TRIVIDIC, Madame Brigitte DEVESA à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Cyril DI MEO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Amandine JANER à Madame Odile BONTHOUX, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Brigitte BILLOT, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Marc FERAUD.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2021

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Eric CHEVALIER

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ROUTE DE LENFANT - CONVENTION DE MANDAT D'AMÉNAGEMENT
VILLE/SPLA ' PAYS D'AIX TERRITOIRES ' RELATIVE A UNE MISSION DE NEGOCIATION
FONCIERE.- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La route de L'Enfant constitue un des accès au Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence et notamment à la ZAC métropolitaine de L'Enfant depuis le village des Milles et l'échangeur 2 avec la RD9. Les caractéristiques de cette voie communale sont sous dimensionnées par rapport au trafic qu'elle supporte et elle est dépourvue d'aménagements pour les modes doux.

En 2019, la Métropole, dans le cadre de sa compétence sur les zones d'activités économiques, a mené des études d'avant-projet sur les aménagements à réaliser pour les mettre aux normes.

Le projet retenu prévoit entre l'échangeur 2 de la RD9 (au niveau du Chemin Albert Guigou) et la route des Châteaux de Mont Robert un élargissement de l'emprise de la route à 14,5 ml pour pouvoir y intégrer une chaussée de 6 ml, un trottoir et piste cyclable de 4,5 ml au nord et un espace vert entre les deux (noue de 4 ml). Il nécessite pour être réalisé l'acquisition par la Ville de terrains.

Une vingtaine de parcelles privées sont concernées par ces acquisitions qui nécessiteront, si les négociations amiables n'aboutissent pas, la mise en œuvre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour pouvoir avoir recours à l'expropriation.

Pour l'assister dans ces négociations foncières et la mise en œuvre éventuelle des procédures de DUP et d'enquête parcellaire, la Ville a souhaité confier en mandat une mission foncière à la SPLA Pays d'Aix Territoires.

Le Mandataire exercera les attributions suivantes telles que précisées dans le mandat :

- 1) Réaliser une étude de dureté foncière,
- 2) Mener à bien les négociations en vue d'assurer la maîtrise foncière des terrains compris dans le périmètre de requalification de la route de L'Enfant sur le Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence,
- 3) Assister le Maître d'Ouvrage dans la procédure de DUP.

L'enveloppe financière prévisionnelle totale affectée à l'opération est de 122 000,00 € HT, soit 146 400,00 € TTC, dont 48 000,00 € HT (57 600,00 € TTC) de rémunération.

Le mandat est d'une durée prévisionnelle de 4 ans à compter de sa notification.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la convention de mandat d'aménagement entre la Ville d'Aix-en-Provence et la SPLA relative à la mission de négociation foncière Route de L'Enfant à Aix-en-Provence,
- **AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire à signer ladite convention ainsi que tous documents afférents à ce dossier,
- **APPROUVER** la participation de la Ville s'élevant au maximum à 122 000 € HT, TVA en sus (taux en vigueur 20 %) soit 146 400 € TTC,
- **DIRE** que pour l'année 2021, les crédits correspondants sont écrits sur la ligne 12066 (90824 2031 5620) qui présente les disponibilités suffisantes.

DL.2021-862 - ROUTE DE LENFANT - CONVENTION DE MANDAT D'AMÉNAGEMENT
VILLE/SPLA ' PAYS D'AIX TERRITOIRES ' RELATIVE A UNE MISSION DE NEGOCIATION
FONCIERE.-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 9
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Jonathan AMIACH Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Joëlle CANUET
Salah-Eddine KHOUIEL Stéphane PAOLI Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 30 novembre 2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00